

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ÆSOPE EQUILIBRE

FR0007055041

ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur une période de 3 ans, un rendement net de frais de gestion supérieur à celui d'un indicateur de référence composite : 30% MSCI World All Country exprimé en euros (dividendes réinvestis) et 70% EuroMTS Global Index (coupons réinvestis).

Pour atteindre son objectif, l'équipe de gestion met en œuvre une politique de gestion du FCP destinée à tirer profit des tendances des différentes classes d'actifs tout en limitant la volatilité, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire et d'une sélection d'obligations, d'actions et d'OPCVM ou FIA.

Le processus d'investissement se décompose en deux étapes :

- Analyse de l'environnement macroéconomique et de l'évolution des marchés permettant la détermination de l'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit)
- Sélection des actions, obligations, OPCVM et FIA selon des critères quantitatifs et qualitatifs propres à ÆSOPE Gestion de Portefeuilles.

Le fonds s'engage à respecter, en direct ou via des OPCVM ou des FIA, les fourchettes d'exposition suivantes :

- **de 0% à 60% de l'actif net en actions** de toutes tailles de capitalisation boursière, sans répartition sectorielle, et sur toutes les zones géographiques, dont 35% maximum en actions de pays émergents.

- **de 40% à 100% de l'actif en produits de taux** en direct et/ou sous la forme d'OPCVM ou FIA obligataires ou monétaires, y compris convertibles, de signatures d'Etat ou privées, de notations «investment grade» ou non, de toutes zones géographiques, dont 50% maximum de l'actif net en obligations « haut rendement ».

La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -10 et 10

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement et mécaniquement sur les notations fournies par les

agences de notation, met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. Cette analyse peut être confortée par les notations d'agences de notation.

- **De 0% à 35% de l'actif au risque de change** sur des devises hors euro

Le fonds peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance négociables,
- obligations convertibles ou échangeables en actions, certificats d'investissement, droits et bons de souscription ou d'attribution, titres participatifs dans la limite de 25% de l'actif.
- en liquidités,
- au-delà de 20% et jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

En vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques de marchés actions, taux, change, le gérant pourra intervenir sur des instruments financiers à terme fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés, ou organisés dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du fonds ; il peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés à titre de couverture et d'exposition du risque actions et du risque de change.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée Supérieure à 3 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque vendredi avant 11 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour

La valeur liquidative est calculée chaque **vendredi sur la base des cours de clôture du jour**.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur l'ampleur des variations de la valeur liquidative (volatilité historique sur 5 ans) et est une mesure du niveau de risque et de rendement du fonds.

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque

élevé de perte. La classe « 3 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'indicateur de risque et de rendement est de 3 ; ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés

FRAIS

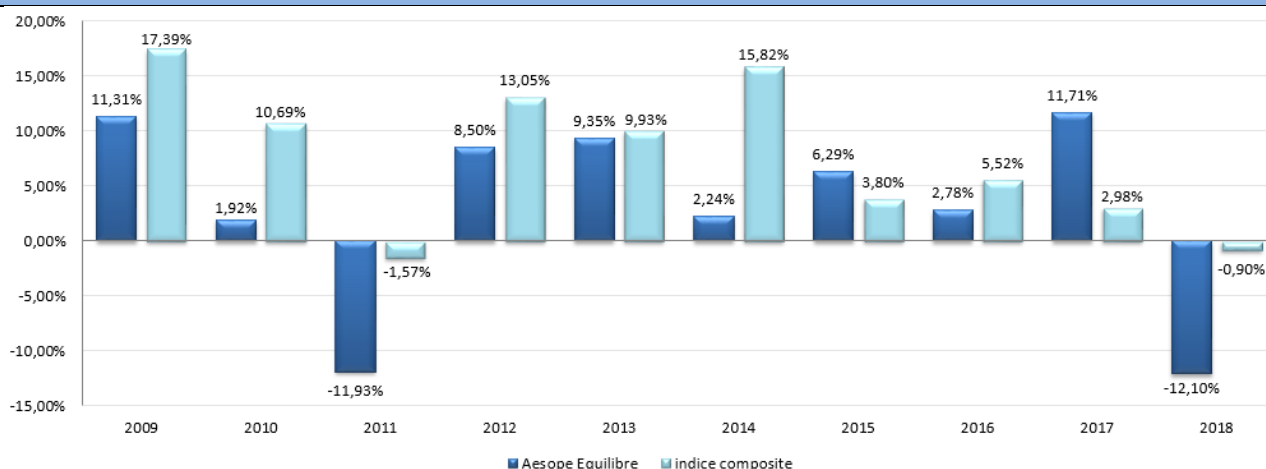
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% Maximum
FRAIS DE SORTIE	néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,62% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 10 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.aesope.fr. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. A compter du 01/01/2017, le fonds peut utiliser des instruments dérivés permettant de couvrir ou d'exposer le portefeuille.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 21/01/2001

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (Dici-Prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le Dici-Prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

NOM DE LA SGP : AESOPE GESTION DE PORTEFEUILLES - 19 rue de Créqui - 69006 LYON

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.aesope.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person".

La responsabilité d'AESOPE GESTION DE PORTEFEUILLES ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Dici-Prospectus de l'OPCVM

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur le site internet www.aesope.fr

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AESOPE GESTION DE PORTEFEUILLES est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **28/01/2019**.